

Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 03/07/2024

Séance du 20 juin 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 juin 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n°44 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°3), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question n°10), M. Gilles SPICHER (à compter de la question n°3), M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

M. Jean-Emmanuel LAFARGE

Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Sébastien COUDRY, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, Mme Marie ZEHAF

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n°45), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°23), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Yannick POUJET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n°9 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n°8), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

OBJET : 50 - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifique pour le jury du concours de maîtrise d'œuvre - Nouveau groupe scolaire Tristan Bernard aux Vaïtes

Délibération n° 007603

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifique pour le jury du concours de maîtrise d'œuvre - Nouveau groupe scolaire Tristan Bernard aux Vaïtes

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	04/06/2024	Favorable unanime
Commission n° 3	04/06/2024	Favorable unanime

Résumé :

L'opération de construction d'un nouveau groupe scolaire Tristan Bernard aux Vaïtes fait partie du programme des équipements publics de la ZAC des Vaïtes et s'établira sur une parcelle de 4 500m² limitrophe du tramway et des liaisons viaires.

Le programme des travaux consiste en :

- la construction de 10 classes de maternelle et d'élémentaire avec la capacité d'accueillir des enfants de la petite section jusqu'au CM2
- la création d'une restauration scolaire susceptible d'accueillir 120 rationnaires en maternelle (120 places assises – 1 service) et 160 rationnaires en élémentaire en self (80 places assises – 2 services) soit 280 rationnaires
- des espaces périscolaires
- une salle polyvalente ouverte sur le quartier avec autonomie d'accès et étanchéité vis-à-vis des locaux scolaires

Cette opération permettra à sa livraison de déconstruire l'école élémentaire Tristan Bernard existante.

Le montant global de l'opération est estimé à 10, 596 M€ TTC TDC.

Pour recruter l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée de la conception et de la direction de l'exécution des travaux pour ce projet, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'un concours et la constitution d'un jury de concours. Il appartient à l'assemblée délibérante d'élire les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la CAO spécifique.

I - Contexte

Pour recruter l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée de la conception et de la direction de l'exécution des travaux pour ce projet, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'un concours et la constitution d'un jury de concours.

Pour permettre aux partenaires de ce projet d'être représentés au sein du jury et afin que les élus en charge de ce dossier puissent également y participer, l'assemblée délibérante a préalablement fixé la composition du jury avec la création d'une Commission d'Appel d'Offres spécifique et a déterminé les conditions de dépôt des listes.

II - Fixation des conditions de dépôt des listes pour la désignation des membres élus de la Commission d'Appel d'Offres spécifique

Conformément aux dispositions prévues par l'article D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a précédemment déterminé les conditions de dépôt des listes aux fins d'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifique, par délibération du 20 juin 2024.

Les listes pouvaient être déposées au plus tard le jour de la séance du Conseil Municipal avant l'examen du rapport relatif à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifique.

Il appartient désormais à l'assemblée délibérante d'élire les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la CAO spécifique.

III - Modalités d'élection des membres de la CAO spécifique

Pour rappel, l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur une même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

L'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT dispose que le Conseil Municipal « peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Il est proposé de faire application de cet article pour l'élection des membres de la CAO spécifique.

Une seule liste a été déposée.

Titulaires	Suppléants
Mme Claudine CAULET M André TERZO M Aurélien LAROPPE Mme Pascale BILLEREY Mme Agnès MARTIN	Mme Fabienne BRAUCHLI M Hasni ALEM M Jean-Emmanuel LAFARGE Mme Juliette SORLIN Mme Karima ROCHDI

A l'unanimité, le Conseil Municipal fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales et élit les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres spécifique au jury du concours de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction du nouveau groupe scolaire Tristan Bernard aux Vaïtes.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

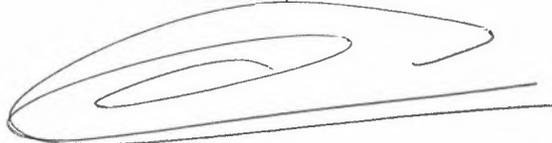
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Jean-Emmanuel LAFARGE,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT